

EUROBIO SCIENTIFIC
Société anonyme au capital de 3.279.638,72 euros
Siège social : 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf, 91953 Les Ulis
414 488 171 RCS Evry

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi pour vous rendre compte de l'activité d'Eurobio Scientific (ci-après la « **Société** ») et du Groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, détenues en totalité :

- les sociétés de droit français Capforce Plus et Eurobio Scientific Service ;
- la société de droit belge Biomedical Diagnostics MV ;
- les sociétés de droit britannique Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics), Personal Diagnostics Ltd et Alpha Biotech Limited ;
- les sociétés de droit américain Capforce USA, Genbio Llc et GenDx Product Llc ;
- les sociétés de droit suisse Eurobio Scientific Switzerland AG et TECOMedical AG ;
- la société de droit néerlandais Genome Diagnostics BV ;
- les sociétés de droit allemand TECO medical GmbH, Eurobio Scientific GmbH et Eurobio Scientific Service GmbH ;
- la société de droit australien Eurobio Scientific PTY Ltd ; et
- la société de droit italien Diagnostic International Distribution SPA.

ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2025 présentent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	4
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	4
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	6
1.3	Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé	9
1.4	Résultats économiques et financiers annuels de la société Eurobio Scientific S.A. et proposition d'affectation du résultat	11
1.5	Activité en matière de recherche et développement et de production	12
1.6	Activités polluantes ou à risque	12
1.7	Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et gestion des risques financiers	13
1.8	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	18
1.9	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	18
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations	19
2.1	Activités des filiales de la Société	20
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	24
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	24
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement	25
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	26
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	27
CHAPITRE 6 -	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	28
6.1	Evolution de la répartition du capital au cours du dernier exercice	28
6.2	Franchissement de seuils	28
6.3	Actionnariat salarié	28
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle	29
CHAPITRE 7 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	31
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	31
7.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	40
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	43
CHAPITRE 8 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	44
CHAPITRE 9 -	Remunerations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital	45
9.1	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	45
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	47
CHAPITRE 10 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions	48
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	48
10.2	Attributions gratuites d'actions	48
CHAPITRE 11 -	Mandats des commissaires aux comptes	49
11.1	Commissaires aux comptes	49
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	49
CHAPITRE 12 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	50
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025	50
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2025	50

12.3 Conventions réglementées antérieures, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025	50
12.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	54
12.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	54
CHAPITRE 13 - Informations diverses.....	55

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le Groupe Eurobio Scientific continue d'être un acteur français important, leader dans le domaine du diagnostic *in vitro* et des sciences de la vie. Dans le cadre Diagnostic, Il fournit aux laboratoires de diagnostic hospitaliers et privés des instruments et des réactifs permettant d'effectuer des analyses médicales prescrites par les médecins. Dans le cadre des sciences de la vie, il fournit aux laboratoires de recherche des Groupes pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des institutions publiques des produits nécessaires à la réalisation de leurs programmes de R&D, en particulier des anticorps dont elle assure le développement et la fabrication. Dans le domaine thérapeutique, le Groupe est propriétaire de molécules issues de sa propre recherche.

Avec 343 collaborateurs au 31 décembre 2025, le Groupe est localisé dans le sud de la région parisienne, aux Ulis (équipe siège, marketing, vente, administration, R&D, production et logistique), ainsi qu'à Anvers (Belgique), San-Diego (Etats Unis - Californie), Chicago (Etats Unis - Illinois), Dorking (Royaume Uni), Sissach (Suisse), Rheinbach (Allemagne), Utrecht (Pays-Bas) et Milan (Italie).

Diagnostic in vitro

Eurobio Scientific s'est spécialisé sur les tests de diagnostic à forte valeur ajoutée, c'est à dire :

- offrant une meilleure précision ou une meilleure vitesse de réalisation, en utilisant des technologies récentes issues des progrès réalisés, entre autres, en biologie moléculaire, ou
- relatifs à des maladies complexes comme les cancers.

L'offre produits d'Eurobio Scientific couvre un large panel de pathologies dans les domaines principaux des maladies infectieuses et auto-immunes, du contrôle qualité, de la transplantation et de l'oncologie. Cette offre inclut également la mise à disposition des équipements nécessaires pour effectuer les tests, leur intégration dans le laboratoire de biologie, leur maintenance ainsi qu'une assistance technique.

Les réactifs d'analyse sont développés en interne ou par des tiers. Les instruments sont toujours fabriqués par des tiers et vendus dans le cadre d'accords de distribution généralement exclusifs. Les instruments mis à disposition sont généralement acquis en crédit-bail.

Infectieux, Immunologie & Contrôle Qualité

Le Groupe développe et commercialise des tests de biologie moléculaire pour détecter une grande variété de maladies, notamment les maladies infectieuses, les troubles de la fertilité et les affections dermatologiques.

En distribution, le Groupe dispose de partenariats majeurs avec des acteurs internationaux de renom comme par exemple, ses partenaires asiatiques SD Biosensor et Vela Diagnostic, ses partenaires européens Vircell, Copan Diagnostic, Pathonostic et NG Biotech, et ses partenaires américains Biorad et Streck.

En parallèle, le Groupe innove, développe et fabrique sa propre gamme EurobioPlex pour certaines maladies infectieuses (Covid-19, mais également Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc...), ainsi que

Tétanos Quick Stick®, test rapide utilisé en service d'urgence ou en pharmacie pour l'évaluation du statut vaccinal ou de la protection immunitaire des patients contre le tétanos.

Transplantation

Le Groupe est l'un des leaders en France et à l'international dans ce domaine. Sa filiale GenDx depuis 2022 est un leader dans le domaine du typage HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) à haute résolution et des tests de diagnostic moléculaire.

En sus de GenDx, le Groupe continue d'honorer les appels d'offre en cours avec One Lambda, filiale du Groupe américain Thermo-Fischer Scientific. Ce contrat de distribution a été arrêté par Thermo-Fischer Scientific à la fin de 2022. Dans le cadre de cet arrêt, Eurobio Scientific continue d'honorer les appels d'offres en cours jusqu'à leur expiration progressive en 2026.

Enfin et en parallèle de son activité diagnostic HLA, le Groupe produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. Ces milieux ont été développés spécifiquement pour les marchés français et européens. La société a soumis son dossier pour marquage CE à l'organisme notifié qui est toujours en cours de traitement.

Oncologie

Le Groupe est depuis 2024 l'un des leaders en France et à l'international dans les tests d'expression génique de deuxième génération du cancer du sein avec EndoPredict® ainsi que de la prostate avec Prolaris®.

Le Groupe distribue également en France depuis quelques années des tests, notamment avec son partenaire américain Invivoscribe qui fournit une gamme complète de produits de diagnostic *in vitro* et marqués CE dans le domaine de l'onco-hématologie, ainsi que des tests RUO et des contrôles ADN et ARN. Ces tests interviennent dans les domaines de la clonalité B/T, de la maladie résiduelle, de l'hypermutation somatique, de la mutation *FLT3* et des translocations génétiques.

Sciences de la vie

Le Groupe développe et commercialise un ensemble de produits, incluant des instruments, des milieux de préservation et de culture, des anticorps, ainsi que des réactifs, destinés aux laboratoires de recherche, en particulier auprès d'organismes publics, de sociétés de biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaire fabriqués dans sa propre unité de production des Ulis, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon pour les industriels du secteur.

Activité thérapeutique

Dans le domaine thérapeutique, l'activité continue de se poursuivre de manière directe et indirecte, Eurobio Scientific ayant confié le développement préclinique et clinique de molécules qu'elle a développé à des tiers.

- Eurobio Scientific a également développé en propre une famille de molécules ciblant l'enzyme Dyrk,
- A la suite de l'acquisition de la société Dendritics, Eurobio Scientific détient une technologie propriétaire permettant de fabriquer des anticorps humains. La société mène un programme d'identification d'anticorps neutralisants qu'elle a fabriqué et qui pourraient avoir une utilité thérapeutique.

Portefeuille de produits au 31 décembre 2025

Les tableaux ci-après rappellent l'ensemble du portefeuille de produits en cours de développement et commercialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En cours de développement

Droits de développements thérapeutiques réalisés par des tiers		
ALLERGAN	Ophthalmologie, douleur, neurodégénérescence	Etudes cliniques
Développements propriétaires Infectieux		
EUROBIOPLEX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex	Marquage CE
ANTICORPS	Anticorps humains spécifiques	Etude d'évaluation
Développements propriétaires Cornée		
CORNEA SYN & CORNEA TRANS	Milieus synthétiques de transport et conservation de greffons de cornée	Marquage CE

Commercialisés

Commercialisation Diagnostic		
Allomap	Suivi transplantation cardiaques	CE, 510K, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME en cours
TQA	Test rapide immunité tétanos	Monde
Biodiag	Dépistage des Mycoplasmes urogénitaux	Monde
EurobioPlex	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex	CE, Monde
HLA	Test de compatibilité entre organes et receveurs pour réduire le risque de rejet	Monde
EndoPredict	Test d'expression génique de deuxième génération évaluant le risque de récurrence du cancer du sein	Monde
Prolaris (licence exclusive)	Test d'expression génique de deuxième génération évaluant le risque de récurrence du cancer de la prostate	Monde excluant EU
Divers	Microbiologie, immuno-analyse, contrôle de qualité	Fr, Be, Ch, GB, D, Au
Divers	Maladies infectieuses, auto-immunité, biomarqueurs	Fr, Ch, GB, D, Au
Immuno- DOT, -WELL, -FLOW	Maladies infectieuses, auto-immunité	Monde
Commercialisation Recherche en Science de la Vie		
TransCelliN	Vecteurs de transfection	Monde
Gamme Dendritics	Anticorps humains et humanisés	Monde
Milieus de culture	Sérum de veau fœtal	Monde
Production à façon	Divers R&D	Donneurs d'ordre (Sanofi, Servier...)
Divers	Immunologie, imagerie, anatomopathologie, biologie moléculaire	Fr
Commercialisation Cornée		
CORNEA MAX JET PREP OrganoCulture	Système de transport et conservation des greffons de cornées à chaud	PTA (Produits Thérapeutiques Annexes) Marque CE en cours
I-GLIDE (licence exclusive)	Système de transport de cornée lamélaire	Brevets EU, USA
CORNEA-COLD	Milieu de transport et de conservation de cornées à froid	CE, 510K

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a continué son intégration et son développement sur les axes suivants

Renforcement de l'image du Groupe, nouvelle identité visuelle

Eurobio Scientific a fait évoluer son logo et sa charte graphique afin de refléter son développement récent à l'international. Tout en conservant les valeurs entrepreneuriales qui l'anime et en laissant une forte responsabilité et autonomie aux équipes dans les différentes géographies, le Groupe a voulu renforcer le sentiment d'appartenance à un Groupe et a fait évoluer et harmoniser les appellations de ses filiales. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces évolutions :



Renforcement de son portefeuille de produits propriétaires

Par l'intégration au Groupe des réseaux de distribution de ses produits propriétaires

Le Groupe a renforcé ses opérations en Italie et intégré commercialement la distribution de ses produits propriétaires par les acquisitions de de Quimark SRL, distributeur des produits oncologiques EndoPredict® et Prolaris® et l'acquisition des actifs de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa, distributeur notamment des produits GenDx.

Par le développement interne de nouveaux produits

En Transplantation, le groupe a continué sa stratégie d'innovation soutenue autour du typage HLA et du suivi post-transplantation, en combinant lancements de nouveaux produits, évolutions technologiques et avancées réglementaires. Le groupe a notamment introduit NGSengine® 4.0, une nouvelle version de son logiciel d'analyse, permettant une compatibilité étendue avec plusieurs plateformes de séquençage (Illumina, Ion Torrent, PacBio et Oxford Nanopore) et l'automatisation des analyses, renforçant ainsi son modèle intégré « kits + software » à forte valeur ajoutée . Parallèlement, GenDx a enrichi son offre produits avec des innovations telles que le prototype NGSgo-ProntoFLX, visant à accroître la flexibilité des workflows de typage HLA, ainsi que des évolutions majeures de la gamme NGS-Turbo®, incluant un nouveau format barcodé améliorant le débit et la standardisation des analyses . Enfin, l'obtention de la certification IVD pour NGSgo®-ProntoAmp constitue une étape clé, permettant le passage d'une utilisation de recherche à une commercialisation clinique en Europe, et renforçant le potentiel de croissance sur les marchés réglementés. L'ensemble de ces développements illustre la volonté de GenDx de consolider son positionnement technologique, d'élargir son périmètre applicatif (notamment vers le suivi post-greffe) et de soutenir la croissance de ses revenus à moyen terme.

En Diagnostic, le Groupe a poursuivi le renforcement de son portefeuille de produits propriétaires et de solutions diagnostiques à travers une combinaison de lancements ciblés, avancées réglementaires et partenariats stratégiques. Le groupe a notamment accéléré le développement et la mise sur le

marché de tests propriétaires en biologie moléculaire, en particulier via l'obtention de certifications IVDR pour plusieurs références clés (dont EBX071), permettant leur transition vers un usage clinique et un accès élargi aux marchés européens réglementés.

Renforcement de son activité de Distribution

Le Groupe a continué de développer ses activités de distribution en collaboration avec ses partenaires et à en conclure de nouveaux s'inscrivant dans sa stratégie produit.

Ainsi le Groupe a notamment étendu sa gamme de distribution en Italie via l'acquisition de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa, avec notamment la distribution de STEMCELL Technologies, couvrant un large portefeuille de solutions destinées principalement à la recherche en biologie cellulaire, immunologie et hématologie, et de Bionano Genomics, couvrant l'analyse génomique structurale par optical genome mapping (OGM).

Il est à noter également l'arrêt en 2025 de deux contrats de distribution significatifs. En Suisse et Allemagne, la société Pathonostic a stoppé fin 2025 son contrat avec Tecomedical AG et GmbH. En base annuelle, les filiales réalisaient environ deux millions d'euros de chiffre d'affaires. Nous rappelons qu'en février 2025, Eurobio DID avait été informé que l'un de ses fournisseurs américains, T2 Biosystems, avait cessé ses activités et licencié l'ensemble de ses salariés, devenant ainsi incapable de fabriquer et entretenir des instruments et des réactifs. Le Groupe avait réalisé en 2024, réalisé environ 1,9 million d'euros de chiffre d'affaires avec ce fournisseur, dont 1,7 million d'euros en Italie, son plus grand marché.

Enfin, nous rappelons qu'Eurobio Scientific et la société sud-coréenne Seegene sont partenaires depuis 2011 dans le cadre d'un contrat de distribution qui a généré environ 41 et 48 millions d'euros de chiffre d'affaires respectivement sur les exercices 2024 et 2025. Seegene a indiqué son souhait de rentrer en direct sur le marché français à l'échéance et selon les termes du contrat de distribution qui s'achève au 31 décembre 2026. Le contrat de distribution prévoit en effet la capacité pour Eurobio Scientific, et avec accord de Seegene, d'honorer ses contrats commerciaux privés conclus avant la date d'échéance du contrat de distribution pour une durée maximale de 3 ans, ainsi que ses contrats publics pour la durée de l'octroi des appels d'offres.

Offre publique d'achats avec retrait obligatoire et restructuration du financement

Le 31 juillet 2024, des fonds gérés par NextStage AM et IK Partners, ainsi que M. Denis Fortier, Président-Directeur Général et d'autres membres du Conseil d'administration et de la direction générale de la Société ont pris la décision de former un consortium (le « Consortium ») afin d'initier une offre publique d'achat volontaire visant l'intégralité des actions Eurobio Scientific en circulation.

Le 24 octobre 2024, l'offre publique d'achat était ouverte suite à l'obtention le 22 octobre 2024, du visa de conformité délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF), sur la note d'information de la société EB Development sous le numéro 24-443.

Le 19 décembre 2024, Eurobio Scientific et EB Development ont annoncé le résultat final de l'offre publique d'achat initiée par EB Development (l'« **Offre** »), sur la base des résultats publiés le 18 décembre par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'issue de la période de réouverture de l'Offre (l'« **Offre Réouverte** »). A l'issue de ces processus, EB Development détenait, après assimilation des actions auto-détenues par Eurobio Scientific, 9.113.592 actions représentant 88,92% du capital social et des droits de vote d'Eurobio Scientific.

Le 19 mai 2025, EB Development a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 19 mai 2025, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société Eurobio Scientific et détenir individuellement, 9 224 652 actions Eurobio Scientific représentant autant de droits de vote, soit 90,01% du capital et des droits de vote de cette société.

Au 31 décembre 2025 EB Development détient après assimilation des actions auto-détenues par Eurobio Scientific, 9.227.652 actions représentant 90,04% du capital social et des droits de vote d'Eurobio Scientific.

1.3 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

en M€	2025 conso	2024 conso	Variation
Chiffre d'affaires	168,3	154,2	9%
Subventions de R&D et CIR	0,7	0,7	0
Total des produits d'exploitation	169	154,9	9%
Coût d'achat des marchandises	-91,7	-82,7	11%
Marge brute opérationnelle	77,3	72,2	7%
Impact cession du stock alloué au PPA	0	-0,3	
Marge brute	77,3	71,9	8%
Dépenses de recherche et développement	-4,6	-4,6	0%
Frais marketing et commerciaux	-34,3	-29,4	17%
Frais généraux et administratifs	-18,7	-16,1	16%
Résultat opérationnel (hors amortissement PPA, écart acquisition et reprise du stock PPA)	19,7	22,1	-11%
Amortissement des actifs incorporels issus du PPA	-5,1	-4,7	9%
Amortissement des écarts d'acquisition	-3,8	-3,7	3%
Résultat opérationnel	10,8	13,3	-19%
Amortissement des immobilisations hors PPA	-7,7	-5,5	40%
EBITDA hors reprise stock PPA	27,4	27,7	-1%
Résultat financier	-2,9	-5,6	-
Résultat exceptionnel	-	-1,4	-
Impôts	-2,9	-2,3	-
Résultat net	4,9	4,0	22%
Trésorerie	20,7	23,1	
Dette financière hors crédit-bail	-7,9	-3,6	
Compte courant EB Development	-12,4	-23,4	
Capitaux propres	183,9	178,7	

Commentaires sur les résultats 2025

Croissance de l'activité de 9% et progression des ventes de produits propriétaires

Eurobio Scientific a enregistré à fin décembre 2025 un chiffre d'affaires de 168 millions d'euros contre 154,2 millions d'euros à fin décembre 2024, soit une progression de +9%. Sur une base proforma comparable, c'est-à-dire hors effets de périmètre liés aux acquisitions, la croissance s'élève à +2,3%.

Les effets de périmètre sur 2025 se détaillent comme suit :

- 4,9 millions d'euros liés à la prise en compte d'une quote part des activités des gammes EndoPredict® et Prolaris® acquises au 1er août 2024 ;
- 0,9 million d'euros lié à l'acquisition de la société Quimark, également distributeur d'EndoPredict® et Prolaris® en Italie, au 1er mars 2025 ;
- 4,1 millions d'euros liés à l'acquisition de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa en Italie, au 1^{er} juillet 2025.

Sur une base comparable, la hausse d'activité de 3,6 millions d'euros s'explique principalement par la croissance de l'activité en France (+5,2 millions d'euros) portée par certains facteurs non récurrents comme les contextes épidémiques Chikungunya et Dengue dans les territoires d'outre-mer ou encore la prorogation de certains appels d'offre en Transplantation qui ont maintenu les volumes d'activité sur ce segment avec la gamme de produits One Lambda. L'activité de la filiale GenDx s'établit à 33,5 millions d'euros, soit une hausse de 9% en 2025.

Les activités de certaines filiales européennes ont connu un repli suite à l'arrêt de certaines gammes de distribution.

Globalement, la croissance des produits propriétaires s'élève à 20% par rapport à l'exercice 2024, surperformant la croissance totale du groupe. En conséquence, la part des produits propriétaires continue à augmenter, s'établissant à près de 35% du chiffre d'affaires en 2025 contre environ 32% en 2024.

Stabilité des résultats reflétant une pression sur les marges et les difficultés de certaines filiales européennes

Le taux de marge brute s'établit à 45,5% en 2025, en léger tassement de 0,8 points par rapport à l'exercice 2024. Environ 0,4 points sont liés aux effets de la réorganisation des activités du Groupe en Allemagne ayant entraîné la fermeture du site dédié aux gammes EndoPredict® et Prolaris® dont la production a été rapatriée en France, ainsi que la fermeture du bureau commercial de Munich. Le reste est principalement lié aux pressions structurelles sur les prix, notamment en France en raison des politiques de remboursement se traduisant par une érosion progressive des marges brutes pour les acteurs du secteur.

Les dépenses de Recherche et Développement sont stables à 4,6 millions d'euros. Elles représentent environ 8% du chiffre d'affaires propriétaire. Le Groupe maintient sa stratégie d'innovation soutenue en transplantation autour du typage HLA et du suivi post-transplantation avec notamment le lancement de NGSengine® 4.0, du prototype NGSgo-ProntoFLX et la certification IVDR du NGSgo®-ProntoAmp. Pour les autres familles de diagnostique, le Groupe a poursuivi le renforcement de son portefeuille de produits propriétaires et de solutions diagnostiques à travers une combinaison de lancements ciblés, avancées réglementaires et partenariats stratégiques. Le groupe a notamment accéléré le développement et la mise sur le marché de tests propriétaires en biologie moléculaire, en particulier via l'obtention de certifications IVDR pour plusieurs références clés (dont l' EBX073 pour des dermatophytes), permettant leur transition d'une utilisation limitée à la recherche, vers un usage clinique et un accès élargi aux marchés européens réglementés.

Les frais marketing et commerciaux s'élèvent à 34,2 millions d'euros, en hausse de 4,8 millions d'euros dont 3,7 millions d'euros liés aux effets de périmètre et 1,1 million d'euros (soit 4,8%) lié à l'important renforcement depuis la fin de l'exercice 2024 des équipes commerciales et marketing au niveau groupe et filiales afin de renforcer le suivi des produits propriétaires.

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 18,7 millions d'euros en hausse de 2,6 millions d'euros dont 1,1 million d'euros liés aux effets de périmètre et 1,5 million d'euros (soit 10%) principalement liés à des charges non récurrentes (coûts de réorganisation pour 0,3 million d'euros ; charges liées aux distributions d'actions gratuites à la suite de la finalisation de l'offre publique d'achats ; autres dépenses pour 0,6 million d'euros ; autres charges non récurrentes pour 0,3 million d'euros).

Ainsi, au 31 décembre 2025, l'EBITDA atteint 27,4 millions d'euros, niveau comparable à celui de 2024. Hors amortissement PPA et reprise du stock PPA, le résultat opérationnel s'élève à 19,7 M€ contre 22,1 millions d'euros en 2024.

Le résultat financier est négatif à -2,9 millions d'euros principalement lié au service de la dette financière envers EB Development.

Le résultat net ressort ainsi à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Stabilité du Free cash-flow à 6 millions d'euros

Les cash flows liés aux opérations s'élèvent à 18,9 millions d'euros. Les cash-flows liés aux opérations d'investissement comprennent – 12,9 millions d'euros correspondant principalement aux effets inorganiques. Il en résulte un Free cash-flow de 6 millions d'euros.

A fin décembre 2025, Eurobio Scientific dispose d'une trésorerie de 20,6 millions d'euros, avec une dette financière (hors crédit-bail) de 10,1 millions d'euros et des comptes-courants pour un montant de 12,4 millions d'euros, soit une situation nette de -1,9 millions d'euros.

Contrat de distribution Seegene

Eurobio Scientific rappelle qu'il est en partenariat depuis 2011 avec la société sud-coréenne Seegene dans le cadre d'un contrat de distribution qui a généré environ 48 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2025.

Comme indiqué dans le Rapport Financier Semestriel au 30 Juin 2025, Seegene a indiqué son souhait de rentrer en direct sur le marché français à compter du 1^{er} janvier 2027. Comme le prévoit toutefois notre contrat de distribution, Eurobio Scientific pourra, avec l'accord de Seegene, continuer d'honorer ses contrats commerciaux privés conclus avant la date d'échéance du contrat pour une durée maximale de 3 ans, ainsi que ses contrats publics pour la durée de l'octroi des appels d'offres. Ainsi, les parties restent en discussion pour définir les modalités de cette transition dans le respect des stipulations contractuelles et de la réglementation en vigueur.

1.4 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE EUROBIO SCIENTIFIC S.A. ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 99,8 millions d'euros contre 90,8 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le gain d'exploitation de l'exercice 2025 s'est élevé à 8.8 millions d'euros contre un gain d'exploitation de 8,6 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Le gain net de l'exercice 2025 s'est élevé à 16,6 millions d'euros contre un gain net de 24,6 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par un bénéfice de 16.543.294 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	:	204.563.183 euros
Résultat de l'exercice 2025	:	16.543.294 euros
Affectation du résultat 2025 à la réserve légale	:	0 euro
Affectation du résultat 2025 au report à nouveau	:	16.543.294 euros
<hr/>		
Bénéfice distribuable	:	221.106.477 euros
Report à nouveau 2025	:	221.106.477 euros
<hr/>		
Dividende	:	0 euros

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostic en charge du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques *in vitro* approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et bio-statistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE ou les enregistrements nécessaires pour le marché américain. L'administration des études cliniques est soustraite à des organismes spécialisés. L'activité thérapeutique est actuellement prise en charge par des tiers auxquels la Société a consenti des licences sur ses molécules, et par ses équipes localisées à Lyon dans le cadre du partenariat avec les Hospices Civils de Lyon.

L'activité de production de la Société est localisée sur le site des Ulis. L'équipe de production y dispose d'une salle blanche dans laquelle les fabrications de produits propriétaires sont effectuées conformément aux normes en vigueur. Toutes ces activités sont conduites à l'aide d'un système de gestion de production informatisé.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et développement, de production et de commercialisation soient réalisées selon les critères exigés pour des produits diagnostiques. C'est dans ce cadre que la Société a obtenu le 19 septembre 2018 le certificat ISO 13485v2016 qui est devenu obligatoire depuis mars 2019 pour le marquage CE des dispositifs médicaux.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.6 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de

sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La société est également soumise à un agrément pour l'entreposage et la manipulation de sous-produits animaux de catégorie 3 correspondant à l'article 24 du règlement 1069/2009.

La Société a une activité de recherche et développement en laboratoire et une activité de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

Elle est également considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, Eurobio Scientific a passé depuis 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récyclum habilité pour la filière professionnelle. Des contrats de prestation sont en place pour l'enlèvement et le traitement de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires et l'unité de production de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

1.7 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact significatif sur ses résultats opérationnels.

Les revenus d'Eurobio Scientific sont essentiellement réalisés avec des ventes libellées en euros. Les transactions libellées en dollars US sont liés aux chiffres d'affaires de GenDx Products et GenBio, ainsi qu'aux paiements. Il en est de même pour les ventes réalisées par Eurobio Scientific UK (anciennement

Pathway Diagnostics) en livres sterling au Royaume Uni. En excluant ces filiales, les dépenses opérationnelles (R&D, marketing et ventes, général et administratif) sont réalisées en euros, et les achats de matières premières, de tests et d'équipements commercialisés sont effectués principalement en euros et, pour une part restreinte, en dollars US. Ainsi, sur ses activités en France, Eurobio Scientific est structurellement acheteuse de dollars US.

Sur l'exercice 2025, la Société a poursuivi une politique active d'options de change euro-dollar de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont constitués d'achats à terme simples et de produits de change structurés permettant de bénéficier de taux de change plus favorables.

Ces instruments permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses développements. Cette exposition peut également être liée à des acquisitions d'entreprises qui seraient effectuées en dollar US, dès lors que les engagements de paiement correspondants auraient été contractés.

Le Groupe conserve une trésorerie à la fois en euros, en dollars US, en Francs Suisses et en livres sterling. Les trésoreries des filiales sont principalement utilisées localement, et les paiements reçus par la France en dollars US ne sont pas convertis systématiquement pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2025, 74% de la trésorerie du Groupe était en euros, 3% en francs suisse, 20% en dollar US, 1% en livres sterling, et 2% en dollars australiens.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels des filiales américaines, anglaises et suisses du Groupe.

Risque de taux

Au 31 décembre 2025, l'essentiel de la dette financière du Groupe se décomposait de la façon suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31.12.2024	Entrée de périm.	Souscrip./ Augment.	Remb.	Autres var.	31.12.2025	Part à court terme	Part à long terme
Emprunts bancaires	3 571	-	8 000	(1 454)	-	10 118	2 232	7 886
Dettes de crédit-bail	6 188	-	1 832	(2 135)	-	5 885	2 113	3 772
Avances conditionnées par l'Etat	70	-	-	-	(70)	-	-	-
Assurance prospection BPI	89	-	-	(89)	-	-	-	-
Intérêts courus (dont concours bancaires)	10	-	-	-	2	13	13	-
TOTAL	9 928	-	9 832	(3 678)	(68)	16 016	4 358	11 658

Au mois de juin 2025, la Société a conclu un accord de financement avec LCL pour acquérir la division Life Science de Voden Medical Instruments Spa pour un total de 8 M€, amortissable sur 60 mois et à taux fixe annuel de 3,47%. Le paiement à Voden Medical Instruments a été fait début juillet 2025.

Sur l'exercice le contrat relatif au projet TEDAC a été clôturé entraînant l'extinction intégrale de l'avance remboursable qui avait été octroyée au Groupe

Risque sur actions ou participation

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de la société Capforce Plus, une société holding détenant 100% du capital de la société Eurobio, auprès de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier et leurs familles pour un montant total de 28,9 millions d'euros répartis comme suit :

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, ont été apportés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros en contrepartie d'actions Diaxonhit qui leurs ont été transférées ;
- 35% des actions de Capforce Plus ont été cédés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019.

Le 28 janvier 2018, Eurobio a été absorbée par Eurobio-Ingen dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

Le 1^{er} janvier 2019, Eurobio-Ingen a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

La Société n'anticipant également pas de pertes futures dans sa filiale Capforce Plus, elle n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Le 31 juillet 2017, Eurobio a acquis la totalité des actions composant le capital de la société californienne Genbio, par le biais d'une société holding, Capforce USA, qu'elle détenait en totalité. A la suite de l'absorption d'Eurobio par Eurobio-Ingen puis d'Eurobio-Ingen par Eurobio Scientific,

Capforce USA, Inc. est désormais détenue par Eurobio Scientific. N'anticipant pas de pertes dans cette filiale, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celle-ci.

Le 1^{er} juillet 2018, Eurobio Scientific a acquis la société lyonnaise Dendritics pour 46 milliers d'euros. Le 1^{er} janvier 2019, Dendritics a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

En juillet 2019, Eurobio Scientific a acquis les sociétés britanniques Pathway Diagnostics (aujourd'hui « Eurobio Scientific UK ») et Personal Diagnostics pour 3 230 milliers d'euros. En janvier 2024, Eurobio Scientific a acquis la société Alpha Biotech. Au cours de l'exercice 2024, l'ensemble des flux d'activité de Personal Diagnostics et Alpha Biotech ont été transférés chez Eurobio Scientific UK. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 15 juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG, société mère d'un Groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de test de diagnostic *in vitro* en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux. Cette acquisition a été réalisée intégralement en numéraire, en direct pour 20% du capital de TECO, et par le biais d'une holding détenue à 100%, Eurobio Scientific Switzerland AG, pour les 80% restants. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 23 novembre 2021, la Société a pris une participation minoritaire, à hauteur de 16 % du capital, dans la start-up Usense, société française basée à Paris-Saclay, spécialisée dans l'aide au diagnostic médical sur la base d'analyse urinaire. Compte tenu de retards répétés dans la finalisation des produits, le Groupe a déprécié à 100% cette participation en 2024.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma), anciennement propriétaire de son produit TQS. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 13 juin 2022, la Société a finalisé l'acquisition de la société Biomedical Diagnostic NV (« BMD ») par le biais de sa filiale Eurobio Scientific Benelux. La société propose une gamme de tests et d'instruments spécialisés à forte valeur ajoutée. Le prix d'acquisition de cette société est de 3,4 M€. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 3 octobre 2022, Eurobio Scientific a finalisé l'acquisition de la société GenDx pour un montant de 145,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 5 juillet 2023, Eurobio Scientific a acquis la totalité du capital de Diagnostic International Distribution SPA (« DID »), société spécialisée dans la distribution de tests de diagnostic *in vitro* sur tout le territoire italien. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Le 1^{er} août 2024, Eurobio Scientific a acquis le test génomique de seconde génération EndoPredict® pour le cancer du sein et l'accord de licence pour distribuer le test génomique de seconde génération Prolaris® pour le cancer de la prostate auprès de Myriad Genetics. Le chiffre d'affaires de ces deux activités est de l'ordre de 8 M€ en base annuelle avec un niveau d'EBITDA à court et moyen terme dilutif sur la performance du Groupe. L'activité EndoPredict a généré un EBITDA négatif de l'ordre de 1 million d'euros sur 2025. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

En 2025, Eurobio Scientific a renforcé son implantation en Italie avec l'acquisition de la société Quimark, distributeur de la gamme EndoPredict®, ainsi que l'acquisition des actifs de l'unité Sciences

de la vie de Voden Medical Instruments Spa, unité spécialisée dans le diagnostic, la biologie cellulaire et moléculaire ainsi que l'analyse du génome et distribue la gamme de produits GenDx en Italie. Ces acquisitions ont permis à Eurobio Scientific d'intégrer commercialement la distribution de ses produits propriétaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir, ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2025, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs circulant de 91 011 milliers d'euros avec des dettes de 71 339 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 20 663 milliers d'euros, la variation nette de trésorerie liée à l'activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 18 853 milliers d'euros et la trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail du Groupe s'élevait à 4647 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31 décembre 2025
Dettes financières remboursables en cash	-16 016
Trésorerie	20 663
Trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail	4 647

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements et des remboursements qui sont intervenus au cours du temps.

Risque douanier

Les marchés mondiaux traversent une période d'incertitude croissante, alimentée par les tensions commerciales et les politiques protectionnistes. Au cœur de ces turbulences se trouvent les droits de douane, instruments économiques aux conséquences multiples. Leur utilisation accrue par les grandes puissances provoque des ondes de choc. En ce début 2025, le gouvernement américain a alimenté cette incertitude et établi avec la Communauté Européenne des droits de douanes de 10%, renchérissant d'autant le coût d'importation des produits sur le marché américain. A la date de publication de nos états financiers, la Communauté Européenne n'avait pas encore réagi sur les marchés concernant le Groupe.

Le Groupe vend sur le marché américain pour un montant d'une contre-valeur d'environ 10 million d'euros, principalement en important les produits de transplantation de son site de production européen. Par ailleurs, il s'approvisionne soit en matières premières pour ses activités propriétaires, soit en produits finis pour ses activités de distribution auprès de tiers basés aux Etats Unis.

Dans ce contexte volatil et incertain, des droits de douane élevés pourraient être mis en place, ce qui aurait un impact direct sur le coût d'importation des tests de transplantation de l'Europe vers les Etats-Unis. Le Groupe pourrait alors prendre en compte ces droits soit en réduisant sa marge brute (absorption des droits), soit en augmentant ses prix de vente localement (compensation des droits), soit en produisant localement, soit en mixant ces trois options. Dans tous les cas, la rentabilité du Groupe pourrait être impactée ainsi que son chiffre d'affaires sur le territoire américain. A ce stade, Eurobio Scientific reste attentif aux développements des discussions entre les Etats Unis et la Communauté européenne avec ses effets directs et indirects.

1.8 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 janvier 2026 a décidé le remplacement de Endrix LYO, commissaire aux comptes, par le cabinet RSM France qui a été proposé et sélectionné par le conseil d'administration de la Société à l'issue d'un processus de sélection compétitif.

Ce remplacement intervient dans le prolongement de la démission intervenue le 18 décembre 2025 d'Endrix LYO, motivée par l'entrée à son capital d'IK Partners, par ailleurs indirectement actionnaire d'Eurobio Scientific.

RSM France a été nommé pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue des décisions collectives des associés qui seront prises dans l'année 2031 et appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

1.9 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Eurobio Scientific poursuit le déploiement de ses axes stratégiques prioritaires : le développement des produits propres, l'internationalisation et l'ouverture de nouveaux marchés. Ces trois axes ont pour objectif de permettre au Groupe de se développer avec, à la fois, une croissance de son chiffre d'affaires et de ses marges.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2025 :

Nom	Adresse	Pays	Méthode conso		% Contrôle		% Intérêts	
			2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12
Eurobio Scientific	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma)	Ahlers House, Noorderlaan 139 2030 Antwerpen	Belgique	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Plus	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Inc	15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics) (a)	Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	UK	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Personal Diagnostics (a)	Eclipse House, Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	UK	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific Suisse (b)	Achereggstrasse 10 6362 Stansstad	Suisse	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Teco Medical AG Suisse (c)	Gewerbstrasse 10 4450 Sissach	Suisse	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Teco Medical GmbH (c)	Wasserbreite 57 32257 Bünde	Allemagne	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Biomedical Diagnostics NV (d)	Ahlers House, Noorderlaan 139 2030 Antwerpen	Belgique	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genome Diagnostic BV (e)	Yalelaan 48, 3584 CM Utrecht	Pays-Bas	IG	IG	100%	100%	100%	100%
GenDx Products BV (e)/(i)	Yalelaan 48, 3584 CM Utrecht	Pays-Bas	NI	IG	-	100%	-	100%
GenDx Products LLC (e)	Cumberland Metro Office Park 5521 N. Cumberland Avenue Suite 1116 Chicago, IL 60656	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
D.I.D. (Diagnostic International Distribution) Spa (f)	Piazza Carlo Amati 6 20147 Milano	Italie	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Alpha Biotech Limited (g)	Ythan Lodge, Drumore Road Killearn, Glasgow G63 9N, Royaume-Uni	UK	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific Service SAS (h)/(k)	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	NI	IG	-	100%	-	100%
Eurobio Scientific Services GmbH (h)	Staffelseestr. 6 · 81477 Munich	Allemagne	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific GmbH (h)	Nattermannallee 1 50829 Köln	Allemagne	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific PTY (h)	Locked Bag Q800 QUEEN Victoria Building, NSW 1230 -Australia	Australie	IG	IG	100%	100%	100%	100%

Les entités du Groupe non-consolidées sont :

- la participation minoritaire d'Eurobio Scientific dans la société Usense (16%) pour un montant de K€ 3 599. Cette participation ne fait pas l'objet d'une consolidation, le Groupe n'y ayant pas

d'influence notable sur la politique financière et opérationnelle de la société. Cette participation est entièrement dépréciée depuis 2024. Au cours de l'exercice 2025, nous avons procédé au versement d'une avance de trésorerie de 300 K€.

- la prise de participation minoritaire dans la société Anthomed (10,5%) effectuée au cours du premier semestre 2024 pour un montant de K€ 100 ;
- la prise de participation minoritaire dans la société MADS (1%) effectuée au cours du second semestre 2024 pour un montant de 200€.

Aucune garantie n'a été accordée à ces sociétés.

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Capforce Plus

Depuis le 30 mars 2017, la Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Capforce Plus, société holding dont l'activité, à titre principal, était la détention d'une participation à 100% dans le capital d'Eurobio (622 018 554 RCS Evry), industriel français dans le domaine du diagnostic in-vitro et des sciences de la vie. Dans le cadre d'une réorganisation du Groupe, cette participation a été cédée en décembre 2017 à Ingen qui a ensuite absorbé Eurobio le 28 janvier 2018 par le biais d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un bénéfice net de 116 milliers d'euros contre un bénéfice net de 117 milliers d'euros en 2024.

Eurobio Scientific Benelux (anciennement Gamma)

Eurobio Scientific Benelux est l'entité productrice du test propriétaire TQS qu'elle livre à Eurobio Scientific dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Eurobio Scientific Benelux n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du Groupe.

Son exercice clos au 23 octobre 2025 s'est soldé par une perte nette de 20 milliers d'euros contre une perte de 23 milliers d'euros en 2024.

Dans le cadre de la réorganisation interne du groupe, Eurobio Scientific Benelux a été liquidée en date du 23 octobre 2025.

Biomedical Diagnostics MV (BMD)

En juin 2022, Eurobio Scientific Benelux a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit belge Biomedical Diagnostics MV (« **BMD** »).

Créée en 1986, BMD est basée à Anvers, en Belgique. La société propose une gamme de tests et d'instruments spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs sur la zone Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). Elle est devenue un acteur de référence dans le domaine de l'auto-immunité pour lequel elle propose à ses clients une gamme très complète de solutions incluant réactifs et instruments. BMD s'est également développé dans le domaine des maladies infectieuses, des désordres génétiques et de la surveillance des biothérapies. BMD commercialise actuellement des

produits spécifiques du Groupe Eurobio Scientific en distribuant la gamme des contrôles de qualité Pathrol fabriquée par Eurobio Scientific UK au Royaume-Uni.

En juin 2025, Eurobio Scientific Benelux a cédé les titres BMD à Eurobio Scientific SA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, BMD a enregistré un bénéfice net de 340 milliers d'euros contre un bénéfice de 378 milliers d'euros en 2024.

Capforce USA

Eurobio Scientific possède 100% de cette filiale qui a vocation à être la holding de détention de ses participations américaines. Elle a été constituée en 2017 pour réaliser l'acquisition de Genbio avec un financement par emprunt auprès de Bank of the West en Californie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Capforce USA a enregistré une perte nette de 85 milliers dollars US contre une perte de 77 milliers de dollars US en 2024.

Innominata Inc. dba Genbio (Genbio Llc.)

Eurobio Scientific contrôle, par l'intermédiaire de Capforce USA, 100% du capital de la société Genbio Llc. basée en Californie depuis juillet 2017. Genbio Llc. fabrique ses propres tests de diagnostic qu'elle vend principalement aux Etats-Unis par l'intermédiaire de distributeurs.

En 2024, la Société a absorbé Genbio R&D Llc (anciennement « Diaxonhit Inc. »), société américaine qui consistait essentiellement à effectuer tous les travaux de R&D sur les produits destinés au marché américain ainsi que les démarches réglementaires correspondantes auprès de la FDA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Genbio Llc. a enregistré un bénéfice net de 313 milliers dollars US contre un bénéfice de 358 milliers de dollars US en 2024.

Eurobio Scientific UK (anciennement Pathway Diagnostics)

En juillet 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit britannique Pathway Diagnostics Ltd (« **Eurobio Scientific UK** »).

Fondée en 1999, Eurobio Scientific UK est basée à Dorking dans le Surrey. Elle propose toute une gamme d'instruments et de réactifs de diagnostic in vitro aux laboratoires de biologie hospitaliers, notamment dans les domaines de l'hématologie et de l'immunologie, ainsi qu'aux laboratoires industriels et de recherche (centres de recherche, laboratoires pharmaceutiques, CRO, etc.). De même, Eurobio Scientific UK fournit des réactifs de contrôle de qualité qu'elle conçoit et fabrique, afin de permettre aux laboratoires de comparer et de suivre leur performance comme exigé dans le référentiel des bonnes pratiques de laboratoire. La Société commercialise actuellement en France certains contrôles fabriqués par Eurobio Scientific UK.

En 2024, le Groupe a transféré les flux de ses filiales Personal Diagnostics Ltd et Alpha Biotech limited à Eurobio Scientific UK. Personal, aussi basée à Dorking dans le Surrey, était spécialisée dans les auto-tests à destination des professionnels de santé et des particuliers commercialisant, essentiellement auprès de particuliers AnaemiaScreen pour l'anémie liée au manque de fer, ThyroScreen pour la détection de l'hypothyroïdie, et UlcerScreen pour l'ulcère de l'estomac. La société commercialise d'autres auto-tests en distribution. Acquise début janvier 2024, Alpha Biotech était principalement le distributeur de GenDx en Grande Bretagne. A fin décembre 2024, Personal Diagnostic Ltd et Alpha Biotech sont des structures dormantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Eurobio Scientific UK a enregistré une perte nette de 355 milliers de livres sterling contre un bénéfice de 580 milliers de livres sterling en 2024.

TECOmedical AG

En juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit suisse TECOmedical AG (« **TECO** »).

Fondée en 1984, TECO est basée à Sissach, en Suisse. Elle propose toute une gamme de tests de biomarqueurs spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs, ainsi que des produits propriétaires pour le diagnostic humain et vétérinaire, l'écotoxicologie et les syndromes métaboliques. De même, TECO développe et fabrique ses propres produits au sein de sa filiale TECOmedical GmbH, située à Rheinbach, en Allemagne. La Société commercialise actuellement en France et au Royaume-Uni des produits spécifiques de TECO.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, TECOmedical AG a enregistré un bénéfice net de 298 milliers de francs suisses contre un bénéfice de 292 milliers de francs suisses en 2024.

Eurobio Scientific Switzerland

Dans le cadre de l'acquisition de la société TECOmedical AG, la société Eurobio Scientific Switzerland, localisée au Acheregstrasse, 10 6362 Stansstad, en Suisse, a été créée en tant que holding.

Au titre de l'exercice 2025, la société Eurobio Scientific Switzerland a réalisé une perte nette de 27 milliers de francs suisses contre une perte de 24 milliers de francs suisses en 2025.

Genome Diagnostics BV (« GenDx »)

En octobre 2022, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit néerlandais Genome Diagnostics BV (« **GenDx** ») et ses filiales Genome Products et GenDx Products.

Créée en 2005 à Utrecht aux Pays-Bas, GenDx est spécialisée dans le diagnostic moléculaire des transplantations par typage HLA (*human leucocyte antigen*) d'organes ou de patients dans le cadre de l'évaluation de la compatibilité entre donneurs et receveurs. Elle est, entre autres, un des pionniers du typage basé sur la séquençage génomique (*sequencing based typing*, SBT) pour lequel elle propose actuellement des solutions à haute résolution basées sur les technologies NGS (*next generation sequencing*) les plus récentes. GenDx développe et commercialise une gamme complète qui comprend : des réactifs permettant d'effectuer le typage HLA par séquençage ; des logiciels d'analyse des résultats de séquençage, adaptés à différentes techniques et différentes plateformes ; des modules de formations, facilitant l'adoption de ses solutions par ses clients.

Au cours de l'année 2024, Genome Diagnostics BV a absorbé sa filiale hollandaise Genome Products BV et a transféré en interne la propriété de sa filiale américaine GenDx Products à Cap Force USA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, GenDx a réalisé un bénéfice net de 6.097 milliers d'euros contre un bénéfice de 9.660 milliers d'euros en 2024.

Diagnostic International Distribution SPA (« DID »)

En juillet 2023, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit italien Diagnostic International Distribution SPA (« **DID** »).

Créée en 1946, DID est basée à Milan, en Italie, et réunit une équipe de 34 collaborateurs. La société propose une gamme de tests et d'instruments spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs. Elle est devenue un acteur de référence dans le domaine de la microbiologie pour lequel elle propose à ses clients une gamme très complète de solutions incluant réactifs et instruments. Au-delà des hôpitaux et des laboratoires de biologie privés, DID est présente sur les marchés vétérinaires, industriels et de la nutrition. Plus récemment, la société s'est également développée dans la biologie de proximité (Point Of Care, POC). Elle est certifiée ISO9001.

Au 1er mars 2025, DID a acquis la société Quimark, distributeur d'EndoPredict® et Prolaris® en Italie. Sur octobre 2025, Quimark a été absorbé par DID dans le cadre d'une fusion.

Au 1^{er} juillet 2025, DID a acquis l'acquisition des actifs de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa. Cette unité est spécialisée dans le diagnostic, la biologie cellulaire et moléculaire ainsi que l'analyse du génome et distribue la gamme de produits GenDx en Italie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, DID a réalisé une perte nette de 303 milliers d'euros contre un bénéfice de 22 milliers d'euros en 2024.

Eurobio Scientific Service GmbH

En août 2024, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit allemand Myriad Genetics Service GmbH et de sa filiale Myriad International GmbH. Les deux sociétés ont été renommées respectivement Eurobio Scientific Service et Eurobio Scientific GmbH.

Basée à Munich, Eurobio Scientific Service GmbH est une société de distribution dans le domaine des tests génétiques et de la médecine préventive. Elle vend sur son marché domestique ainsi que via des distributeurs à l'international, les tests génomiques de seconde génération EndoPredict® et Prolaris® pour le cancer du sein et de la prostate.

Basée à Cologne, sa filiale Eurobio Scientific GmbH est une société qui détient la technologie EndoPredict® et l'accord de licence Prolaris® et les produit sur son site avant de les revendre à Eurobio Scientific Service GmbH.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Eurobio Scientific Service GmbH a réalisé un bénéfice net de 492 milliers d'euros et sa filiale Eurobio Scientific GmbH une perte nette de 2.857 milliers d'euros.

Eurobio Scientific Service SAS

Dans le cadre de l'acquisition des produits EndoPredict® et Prolaris® décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport, la Société a acquis la filiale de droit français Myriad Genetic SAS, devenu en septembre 2024 Eurobio Scientific Service SAS.

Basée à Issy-les-Moulineaux, Eurobio Scientific Service SAS est également spécialisée dans le domaine des tests génétiques et de la médecine préventive. Elle vend sur son marché domestique les tests génomiques de seconde génération EndoPredict® et Prolaris® pour le cancer du sein et de la prostate.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2025, Eurobio Scientific Service a réalisé un bénéfice net de 151 milliers d'euros contre une perte de 811 milliers d'euros en 2024.

Dans le cadre de la réorganisation interne du groupe, Eurobio Scientific Service SAS a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de la société mère Eurobio Scientific S.A. en date du 1er juin 2025.

Eurobio Scientific PTY Ltd

Toujours dans le cadre de cette acquisition des produits EndoPredict® et Prolaris® décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport, la Société a acquis la filiale de droit australien Myriad Genetic PTY Ltd, devenu en septembre 2024 Eurobio Scientific PTY Ltd.

Eurobio Scientific Service PTY Ltd est également spécialisée dans le domaine des tests génétiques et de la médecine préventive. A ce stade, elle vend sur son marché domestique le test génomique de seconde génération EndoPredict® pour le cancer du sein.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Eurobio Scientific Service a réalisé un bénéfice net de 39 milliers de dollars australien contre une perte nette de 672 dollars australien en 2024.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a pris aucune participation visée audit article au sein d'une société ayant son siège social en France.

Nous vous précisons que le 1^{er} juillet 2025, la Société a acquis les actifs de l'unité Sciences de la vie de Voden Medical Instruments Spa. Cette acquisition et ses synergies sont décrites au paragraphe 1.2 du présent rapport.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2025 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	539	142,00	10,00	3,00	42,00	197	2 536	659	290	182	783	1 914
Montant total TTC des factures concernées	10 105 181 €	1 032 270 €	120 258 €	16 248 €	907 708 €	2 076 485 €	13 337 952 €	3 697 757 €	1 093 129 €	487 519 €	2 364 093 €	7 642 498 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	12,34%	1,26%	0,15%	0,02%	1,11%	2,54%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							13,37%	3,71%	1,10%	0,49%	2,37%	7,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délai généralement consenti de 30 jours fin de mois					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités, à celui de sa croissance et au plan de rachat d'actions. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la société requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Nature des indications	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2025
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 629 815	3 629 815	3 501 815	3 279 639	3 279 639
Nombre des actions ordinaires existantes	11 343 171	11 343 171	10 943 171	10 248 871	10 248 871
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	28 581	32 320	127 610	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options.....	28 581	32 320	127 610	0	0
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	167 425 705	128 086 850	82 280 552	90 852 515	99 766 343
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	69 041 465	37 367 677	9 203 353	26 448 861	19 861 604
Impôts sur les bénéfices	7 737 756	3 703 879	829 328	874 315	1 328 806
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	62 344 885	27 506 657	8 139 409	24 631 303	16 543 294
Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,40	2,97	0,77	2,50	1,81
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Dividende attribué à chaque action	5,50	2,42	0,74	2,40	1,61
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	128	135	139	143	145
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 467 445	9 970 386	7 512 798	8 922 213	8 985 131
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 307 987	4 370 079	2 941 069	2 528 901	4 538 406

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Actions		Droits de vote théoriques	
	Nombre	%	Nombre	%
EB Development	9.227.652 ⁽¹⁾	90,04	9.077.739 ⁽¹⁾	88,57
Public	1.021.219	9,96	1.171.132	11,43
Total	10.248.871	100,00	10.248.871	100,00

(1) En ce compris les 180.592 actions détenues en propre par la Société et assimilées aux actions détenues par EB Development en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 2° du code de commerce.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

Au 31 décembre 2025, le nombre de droits de vote théoriques s'élève à 10.248.871 et le nombre de droits de vote réels s'élève à 10.068.279, après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droit de vote.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuils en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce ou de ses statuts.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 9 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 0% du capital social et des droits de vote de la Société.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Programme de rachat d'actions

Les actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2025 ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2025, dans sa quinzième (15^e) résolution, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la vingt-deuxième (22^e) résolution de l'assemblée générale du 19 juin 2025 ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions gratuites ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2025 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 19 décembre 2026. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 60,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 61.493.220 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 19 juin 2025. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

La Société a conclu un contrat de liquidité le 15 octobre 2018 avec TP ICAP (Europe). Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie est comptabilisée en autres actifs à long terme.

Le 4 mars 2025, la Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (Europe).

A la date de clôture, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- nombre d'actions : 0 titre ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 0 euros.

Le solde en espèce du compte de liquidité a été versé à la Société après sa clôture.

Autocontrôle hors contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 180.592 actions propres, soit 1,76% du capital social à cette même date.

Actions en autocontrôle au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 180.592 actions Eurobio Scientific, soit 1,76 % du capital social à cette même date.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé des neuf membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾
Denis Fortier	Président directeur général	58				2019	2028
Jean-Michel Carle Grandmougin	Administrateur et directeur général délégué	65				2019	2028
Cathie Marsais	Directeur général délégué	44				2023	2028
Bosc Olivier	Directeur général délégué	52				2023	2028
Hervé Duchesne de Lamotte	Administrateur	69				2019	2028
Michel Picot	Administrateur	73	✓	✓	✓	2019	2028
Patrick de Roquemaurel	Administrateur	69	✓	✓	✓	2019	2028
EUROBIONEXT SAS, représentée par Monsieur Grégoire Sentilhes	Administrateur	65			✓	2022	2028
Catherine Courboillet	Administrateur	62	✓			2024	2027
IK X Luxco 3 S.à.r.l, représentée par Madame Deborah Collignon	Administrateur	34				2025	2028

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middledent.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Comité d'audit

Le conseil d'administration a décidé de se doter d'un comité d'audit ayant pour mission d'examiner :

- les comptes annuels et consolidés afin d'en faciliter l'arrêté et la revue par le conseil d'administration ;
- les comptes consolidés semestriels ;
- les risques, les litiges et les engagements hors bilan significatifs ;
- la pertinence du choix et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ou des comptes consolidés semestriels ;
- la mise en œuvre des recommandations du commissaire aux comptes ;
- la procédure de sélection des commissaires aux comptes, la formulation d'avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution de leur mission de contrôle légal et le contrôle du respect des règles garantissant leur indépendance ;
- toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le président du conseil d'administration, notamment le budget de la Société.

Au 31 décembre 2025, le comité d'audit est composé des trois membres suivants :

- Monsieur Michel Picot, administrateur indépendant et président du comité d'audit ;
- Monsieur Patrick de Roquemaurel, administrateur indépendant ;
- Madame Catherine Courboillet, administrateur indépendant.

Comité des rémunérations et des nominations

Le conseil d'administration a également créé un comité des rémunérations et des nominations ayant notamment pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration et de lui faire des recommandations dans les domaines suivants :

- La rémunération des membres de la direction générale : le comité est chargé, sur la base de critères définis avec le conseil d'administration prenant en compte la performance de la Société par rapport aux objectifs fixés et la contribution personnelle de chacun des membres de la direction générale à la réalisation de ces objectifs, et par référence à la pratique générale de rémunération de Groupes français ou étrangers équivalents, ou comparables de :
 - recommander annuellement au conseil d'administration le niveau de rémunération fixe des dirigeants ;
 - recommander le montant de la part variable de cette rémunération en fonction des performances réalisées ;
 - examiner les autres formes de rémunération et d'avantages en nature, y compris les avantages de retraite et de prévoyance ;
- la soumission de propositions concernant le montant global de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs par l'assemblée générale, sa répartition entre les administrateurs, les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs et aux comités ad hoc en tenant compte de leur assiduité et des tâches accomplies au sein du conseil d'administration et dans les comités ;
- la politique générale d'attribution des outils d'incentive des collaborateurs (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, attribution d'actions gratuites et/ou option de souscription et d'achat d'actions) proposée par la direction générale ;
- les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés ;
- la qualité d'indépendance de chacun des administrateurs, et la préparation de la procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs ainsi que l'évaluation des candidats envisagés ;
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration ;
- la composition des comités du conseil d'administration ;
- la prévention des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration ;
- les projets de modifications significatives dans l'organisation de la direction du Groupe.

Au 31 décembre 2025, le comité des rémunérations et des nominations est composé des quatre membres suivants :

- Monsieur Patrick de Roquemaurel, administrateur indépendant et président du comité des rémunérations et des nominations ;
- Monsieur Michel Picot, administrateur indépendant ;
- Monsieur Grégoire Sentilhes, représentant permanent d'EurobioNext, administrateur ;
- Monsieur Arthur Vigneras.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Denis Fortier	Président directeur général	13 juin 2023	Assemblée générale 2028
Jean Michel Carle Grandmougin	Directeur général délégué	13 juin 2023	Assemblée générale 2028
Olivier Bosc	Directeur général délégué	10 octobre 2023	Assemblée générale 2028
Cathie Marsais	Directrice générale déléguée	13 juin 2023	Assemblée générale 2028

Messieurs Denis Fortier et Jean Michel Carle Grandmougin sont les seuls mandataires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital d'Eurobio Scientifique.

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Denis Fortier, président directeur général (58 ans)

Denis Fortier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le diagnostic *in vitro* et dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes commercial et marketing au sein de sociétés de diagnostic, Denis Fortier a pris en charge des fonctions de directeur international puis de Business Developer de la société BMD France. Il intègre ensuite la direction Générale d'une *start-up*, Inodiag, pour son développement et son financement.

Denis Fortier, possède une double expérience de dirigeant et d'entrepreneur. En 2010, il participe avec son associé Jean-Michel Carle au rachat des laboratoires Eurobio. Il supervise les départements de la production, de la R&D, du Business développement et de l'international.

Entrepreneur et investisseur, Denis Fortier est membre de réseau entreprendre, pour l'aide à la création d'entreprises et aux suivis de jeunes entrepreneurs.

Denis Fortier est diplômé d'un Master 2 en Biotechnologie et commercial.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Président	Eurobio Scientific UK	2019
Président	Innominata dba Genbio Inc	2017
Directeur général	Capforce Plus	2017
Président	EurobioNext	2022
Président	Eurobio Scientific Switzerland	2022
Président	TECOmedical AG	2022
Président	TECOmedical Gmbh	2022
Président	Eurobio Scientific Benelux	2022
Président	BMD Belgique	2022
Président	Eurobio Scientific Service SAS	2024
Président	Eurobio Scientific GmbH	2024
Président	Eurobio Scientific Service GmbH	2024
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
Co-gérant	SCI Capforce	2017
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	Sociétés	Dates
Directeur général délégué	Eurobio Scientific	2019-2023
Président directeur général	Eurobio Scientific	Depuis 2023
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué (66 ans)

Jean-Michel Carle Grandmougin possède plus de 40 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic *in vitro* et de la recherche. Il a commencé sa carrière chez Technicon devenu Bayer Diagnostics en tant qu'ingénieur Technico-commercial pour en devenir chef des ventes à 30 ans. Il a été ensuite directeur commercial pour la société BMD (BioMedical Diagnostics) pendant 13 ans avant de prendre la responsabilité de la *business unit* germanique. Jean-Michel Carle Grandmougin intègre Eurobio en 2006 en tant que directeur commercial pour rapidement devenir directeur général afin de préparer la reprise de la société. En juin 2010, il devient avec Denis Fortier et OTC Asset Management (qui cèdera sa participation en juillet 2014), l'un des associés majoritaires de la société Capforce, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio.

Jean-Michel Carle Grandmougin est titulaire d'une Licence de Biologie (1982).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Représentant d'un président personne morale	Capforce Plus	2017
Directeur général	EurobioNext	2022

Hors du Groupe Eurobio Scientific

Co-gérant SCI Capforce 2017

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Président directeur général	Eurobio Scientific	2019-2023

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0

Madame Cathie Marsais, directrice générale déléguée (45 ans)

Cathie Marsais a rejoint Eurobio Scientific en 2007 au poste de Responsable Qualité. Membre du Comité Exécutif Groupe d'EUROBIO SCIENTIFIC, elle est actuellement Directrice Générale Adjointe en France et est en charge des opérations (Supply Chain, production, R&D, Services Qualité et Réglementaire. Elle est également, le COO du Groupe Eurobio Scientific et travaille de manière transversale avec les équipes opérationnelles du Groupe.

Elle possède 19 ans d'expérience dans le domaine du diagnostic in vitro et des dispositifs médicaux. De formation scientifique et réglementaire, elle est référente et représentante de la direction d'EUROBIO SCIENTIFIC auprès des organismes de réglementation, de l'autorité compétente française et européenne des produits de santé.

Cathie Marsais est titulaire d'un Master en biotechnologie et produits de santé de l'Université Pharmaceutique de Châtenay-Malabry et également titulaire d'un Executive MBA délivré par l'EM de Lyon.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Directrice générale	Eurobio Scientific Service SAS	2024
Directrice générale	Eurobio Scientific GmbH	2024
Directrice générale	Eurobio Scientific Service GmbH	2024
Néant		
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Néant.		

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0

Monsieur Olivier Bosc, directeur général délégué (53 ans)

Olivier Bosc bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la Finance et de la Santé. Après une expérience de 8 ans en Audit et Corporate Finance au sein du cabinet Deloitte en France et aux Etats Unis, il rejoint General Electric Healthcare et occupe pendant 14 ans diverses fonctions financières puis de direction générale en France et à l'international. Il intègre ensuite pendant 5 ans la Direction Générale de l'Hôpital Américain de Paris, puis celle du Groupe d'Hospitalisation privé Kantys avant de rejoindre le Groupe en octobre 2023.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Directeur général	Eurobio Scientific UK	2024
Directeur général	Innominata dba Genbio Inc	2024
Directeur général	Capforce Plus	2024
Directeur général	Eurobio Scientific Switzerland	2024
Directeur général	Eurobio Scientific Benelux	2024
Directeur général	BMD Belgique	2024
Directeur général	Personal Diagnostics	2024
Directeur général	Alpha Biotech	2024
Directeur général	Eurobio Scientific Service SAS	2024
Directeur général	Eurobio Scientific GmbH	2024
Directeur général	Eurobio Scientific Service GmbH	2024
Néant		
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Directeur Général délégué	Eurobio Scientific	Depuis 2023
Directeur Général	Clinique du Val d'Ouest	2022-2023
Directeur Général	Clinique St George	2022-2023
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur (68 ans)

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale dans des établissements financiers à Paris.

C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il crée avec un partenaire médecin le Groupe IDM, société de biotechnologie spécialisée dans l'immunothérapie du cancer, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Après l'introduction au NASDAQ d'IDM Pharma en 2005, il deviendra directeur général puis président-directeur général d'IDM France à Paris entre 2006 et 2008, jusqu'à la cession d'IDM au Groupe pharmaceutique Takeda.

Il a rejoint Eurobio Scientific en 2009 en tant que Directeur général membre du Directoire de l'entreprise, principalement en charge des fonctions de directeur administratif et financier. Lors de la modification des organes de direction en 2019, il devient Directeur général délégué, fonction qu'il conservera jusqu'à son départ à la retraite en juillet 2023.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation financière. Il a été membre du conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut, il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
Président	Cirrus Finance Management SAS	2023
Président	Anthomed SAS	2023
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	Sociétés	Dates
Directeur général délégué	Eurobio Scientific	2019-2023
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

Michel Picot, administrateur (74 ans)

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de directeur général adjoint. Michel Picot est président d'Advest SAS depuis 2005.

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
Président	Advest SAS	2005
Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France	CCE	2012
Trustee fonds de Pension UK	IPS	2008
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	Sociétés	Dates
Néant.		
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

Patrick de Roquemaurel, administrateur (68 ans)

Patrick de Roquemaurel bénéficie de plus de 30 années d'expérience professionnelle dans la finance et l'industrie, notamment dans le secteur des technologies de l'information. Il a occupé différents postes de direction au sein de Siemens Nixdorf France et de vice-président des activités de service de Bull. En 2007, il rejoint OTC Asset Management en tant que Directeur des Participations. A ce titre, il réalise des investissements dans les secteurs des technologies et de la santé, notamment le rachat d'Eurobio avec son management en 2010. Début 2016, il quitte OTC Asset Management et intègre la société de gestion Extendam en juillet 2016 en tant que gérant.

Patrick de Roquemaurel est diplômé de l'ESLSCA (1978).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	Sociétés	Dates
Néant		
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

EurobioNext SAS, administrateur, représentée par Grégoire Sentilhes (65 ans) en tant que représentant permanent de la personne morale

Grégoire Sentilhes, représentant permanent d'EurobioNext, était le directeur général de ScreamingMedia, entreprise de syndication de contenu à valeur ajoutée introduite au NASDAQ en 2000, qui a récemment fusionné avec CBS Market Watch. Il était précédemment basé à New York, comme Vice-Président marketing pour le monde de la division commerce électronique du Groupe allemand Bertelsmann. Il était auparavant co-fondateur et PDG de la division on-line du Groupe Lagardère à Paris de 1993 à 1996. Il a investi avec succès dans le non coté en France, en Espagne, aux États-Unis et en Chine : 4 de ses 15 investissements ont été cotés en bourse. Il est membre du conseil d'orientation de France Investissement, et co-fondateur des Journées de l'Entrepreneur. En 2010, il devient le Président du G20 des Jeunes Entrepreneurs (G20 YES).

Grégoire Sentilhes est diplômé de l'ISG et de l'Université Paris Dauphine.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le Groupe Eurobio Scientific</i>		
<i>Néant.</i>		
<i>Hors du Groupe Eurobio Scientific</i>		
<i>Représentant du gérant personne morale</i>	<i>NextStage EverGreen</i>	
<i>Président</i>	<i>NextStage</i>	
<i>Président du conseil d'administration</i>	<i>NextStage</i>	
<i>Président</i>	<i>NextStage AM</i>	
<i>Président</i>	<i>NextStage Partners</i>	
<i>Président du conseil d'administration</i>	<i>NextStage Partners</i>	
<i>Représentant président personne morale</i>	<i>NextStage Croissance</i>	
<i>Représentant président personne morale</i>	<i>NAP</i>	
<i>Président</i>	<i>Senmer</i>	

Membre du comité stratégique	EurobioNext
Président du comité stratégique	GoodHope
Représentant membre comité stratégique personne morale	Lonsdale Développement

Représentant membre comité stratégique personne morale	New Black Gold
Représentant membre comité stratégique personne morale	NordNext
Représentant membre conseil de surveillance personne morale	Royce WS
Représentant membre comité stratégique personne morale	Atream
Représentant membre comité stratégique personne morale	Yseop

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Président du Conseil d'administration	NextStage AM	2023
Représentant administrateur personne morale	Coorpacademy	2022
Représentant président personne morale	La compagnie de Kairos	2022
Représentant personne morale	Wally	2021
Représentant administrateur personne morale	Fontaine Pajot	2020
Citizen Entrepreneurs	Président	2020
G20 Young Entrepreneur Alliance	Président	2020
Société des Amis de Versailles	Vice-Président	

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0

Catherine Courboillet, administratrice (62 ans)

Madame Catherine Courboillet a démarré sa carrière chez Pharmacia DIAG, entreprise suédoise de diagnostic in vitro où elle occupe rapidement plusieurs postes de direction dont celui des ventes et du marketing. Elle développe ensuite le laboratoire de biologie spécialisée de la Générale de Santé avant de rejoindre Cerba en 1999, qui deviendra sous sa direction le Groupe Cerba Healthcare. Elle dispose d'une expérience de 30 ans dans le domaine des sciences de la vie et du diagnostic médical.

Au cours de ces années, elle a développé une compétence très fine de la gestion de sociétés dans tous ses aspects et a réalisé de très nombreuses opérations de croissance externe dans le domaine du diagnostic médical en France, en Europe et à l'International.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Dans le Groupe Eurobio Scientific		
Néant		
Hors du Groupe Eurobio Scientific		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
------------------	-----------------	--------------

Néant

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0

IK X Luxco 3 S.à.r.l, administrateur, représentée par Deborah Collignon (33 ans) en tant que représentant permanent de la personne morale

Déborah Collignon, représentante d'IK Luxco, est Directeur de Participations chez IK Partners depuis 2018. Avant cela, elle a travaillé pendant plusieurs années au sein de la Banque d'affaires Perella Weinberg Partners à Londres, dans le département fusion et acquisition. Elle a réalisé divers investissements en France dans des PME actives dans les secteurs de la santé, de la technologie et des services, ainsi que des biens de consommation. Elle siège actuellement au Conseil de Surveillance de plusieurs participations non-cotées.

Déborah Collignon est diplômée d'un Master en Management de HEC Paris.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025

Fonctions	Sociétés	Dates de début
------------------	-----------------	-----------------------

Dans le Groupe Eurobio Scientifc

Néant.

Hors du Groupe Eurobio Scientifc

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
------------------	-----------------	--------------

Membre du Conseil de Surveillance Sterimed Depuis 2025

Membre du Conseil de Surveillance EBDH Depuis 2024

Membre du Conseil de Surveillance Questel Depuis 2020

Membre du Conseil de Surveillance Pinard Beauty Pack 2023-2024

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« **AGE** ») de la Société lors de ses réunions du 19 juin 2025. Il est rappelé que le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.eurobioscientific.com/fr).

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
1. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (17 ^e résolution de l'AGE du 19 juin 2025)	1.400.000 €	19 août 2027	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (18 ^e résolution de l'AGE du 19 juin 2025)	1.400.000 €	19 août 2027	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%
3. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 30% du capital par an, par voie de placement privé (19 ^e résolution de l'AGE du 19 juin 2025)	30% du capital ou 1.400.000 € ⁽¹⁾	19 août 2027	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
4. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs ⁽²⁾ (20 ^e résolution de l'AGE du 19 juin 2025)	1.400.000 € ⁽¹⁾	19 décembre 2026	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (21 ^e résolution de l'AGE du 19 juin 2025)	15 % du montant de l'émission initiale	19 août 2027	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1 à 4 ci-dessus selon le cas
6. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (23 ^e résolution de l'AGE du 19 juin 2025)	1.400.000 €	19 août 2027	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public prévue par la dix-huitième (18^e) résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2025.

(2) Catégories de personnes concernées par la vingtième (20^e) résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2025 :

- a. à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 5 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de

- capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100 000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou*
- b. à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;*
 - c. toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ;*
 - d. à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.*

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

Convention de bail commercial conclue avec la SCI CAPFORCE

Le 27 février 2017, la société Eurobio, détenue indirectement à 100% par Eurobio Scientific, a conclu un contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du conseil d'administration et membre du conseil d'administration de la Société.

Le 28 janvier 2018, InGen a absorbé Eurobio par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine et a modifié sa dénomination sociale devenir « Eurobio InGen ». Le 1^{er} janvier 2019, Eurobio Scientific a absorbé Eurobio InGen par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine. En raison de cette opération, Eurobio Scientific a substitué Eurobio InGen en qualité de preneur du contrat de bail commercial décrit ci-dessus. Le transfert universel du patrimoine d'Eurobio InGen au profit de la Société, n'ayant pas entraîné la conclusion d'un nouveau contrat de bail, ce dernier n'entre pas dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Le 14 décembre 2021, la société Eurobio Scientific a conclu un nouveau contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Denis Fortier et Jean-Michel Carle Grandmougin, respectivement président directeur général et administrateur/directeur général délégué de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a versé à la SCI CAPFORCE un montant de 601 milliers d'euros H.T. au titre des loyers des locaux décrits ci-dessus.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération du et versé aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025			2024		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
Denis Fortier <i>Président directeur général</i> ⁽¹⁾	360.000	300.000	-	300.000	400.000	-
Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Directeur général délégué</i> ⁽²⁾	180.000	272.000	-	120.000	0	-
Cathie Marsais <i>Directeur général délégué</i> ^{(3) (4)}	144.000	50.000	-	144.000	50.000	-
Olivier Bosc <i>Directeur général délégué</i> ^{(5) (6)}	240.000	59.200	-	200.000	43.000	-
TOTAL	924.000	681.200	-	764.000	493.000	-

(1) Monsieur Denis Fortier a exercé les fonctions dirigeantes de directeur général délégué du 27 juin 2019 au 13 juin 2023. Il a été nommé président directeur général le 13 juin 2023.

(2) Monsieur Jean Michel Carle Grandmougin a exercé les fonctions dirigeantes de président directeur général du 27 juin 2019 au 13 juin 2023. Il a été nommé directeur général délégué le 13 juin 2023.

(3) Madame Cathie Marsais a été nommée directeur général délégué le 13 juin 2023.

(4) Madame Cathie Marsais est également titulaire d'un contrat de travail de V.P. Opérations et affaires réglementaires conclu antérieurement à sa nomination en tant que directeur général délégué, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions de directeur général délégué.

(5) Monsieur Olivier Bosc a été nommé directeur général délégué le 10 octobre 2023.

(6) Monsieur Olivier Bosc est également titulaire d'un contrat de travail de Directeur Groupe – Finance & IT conclu antérieurement à sa nomination en tant que directeur général délégué, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions de directeur général délégué.

Nous vous précisons que Messieurs Denis Fortier et Jean-Michel Carle Grandmougin cumulent leurs fonctions dirigeantes décrites ci-dessus avec les fonctions d'administrateur et ils ont indiqué, à ce titre, renoncer à leur rémunération en qualité d'administrateur.

Les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 1,61 millions d'euros au cours de l'exercice 2025 contre 1,26 millions d'euros au cours de l'exercice 2024.

Le montant de la rémunération versée à chaque dirigeant comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des dirigeants repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au conseil d'administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. L'avantage en nature dont bénéficiaient les dirigeants correspondait principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier sont décrits au paragraphe 12 du présent rapport.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2019 a décidé d'allouer un montant global brut de 30.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 30.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin 2023 a décidé d'allouer un montant global de 60.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 juin 2025 a décidé d'allouer un montant global de 200.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025		2024	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Michel Picot <i>Administrateur</i>	68.000	-	30.000	-
Patrick de Roquemaurel <i>Administrateur</i>	38.000	-	30.000	-
EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Catherine Courboillet <i>Administrateur</i>	15.000	-	-	-

Nom	2025		2024	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
K X Luxco 3 S.à.r.l, représentée par Madame Deborah Collignon <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
TOTAL	121.000	-	60.000	-

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2025, Messieurs Denis Fortier et Jean Michel Carle Grandmougin sont les seuls mandataires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital d'Eurobio Scientific.

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a constaté aucune acquisition d'actions attribuées gratuitement.

CHAPITRE 11 - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Thomas Nesme
Tour First
1, Place des Saisons
92400 Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

RSM France

Représenté par Madame Géraldine Vilmint
26 Rue Cambaceres
75008 Paris

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2026, en remplacement d'Endrix LYO, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Endrix Audit

Représenté par Monsieur Nicolas Total
18 avenue Felix Faure
69007 Lyon

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019, pour une durée de six exercices et dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2025 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Endrix LYO

Représenté par Monsieur Nicolas Total
18 avenue Felix Faure
69007 Lyon

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Endrix LYO a démissionné de son mandat le 18 décembre 2025 en raison de l'entrée à son capital d'IK Partners, par ailleurs indirectement actionnaire d'Eurobio Scientific.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société et à l'exception du contrat de bail commercial conclu avec la SCI Capforce le 14 décembre 2021, décrit au paragraphe 7.3 du présent rapport, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES ANTERIEURES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Convention de management services avec la société EB Development

Personnes concernées :

- Catherine Courboillet, administratrice
- Denis Fortier, président directeur général
- Jean-Michel Carle-Granmougin, directeur général délégué
- Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur
- EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes, administrateur

Objet de la convention et procédure :

Convention d'assistance administrative avec la société EB Development, conclue et approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 novembre 2024. Son approbation a été rejetée par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 21 novembre 2024, le conseil d'administration à l'unanimité de ses membres, Madame Catherine Courboillet, Messieurs Denis Fortier, Jean-Michel Carle Granmougin, Hervé Duchesne de Lamotte et EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes ne participant pas au vote, a autorisé la conclusion d'une convention de management services avec la société EB Development au motif qu'elle est conforme à l'intérêt de la Société, eu égard notamment à ses conditions financières et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la poursuite des relations entre la Société et EB Development à compter du succès de l'offre publique d'acquisition initiée par cette dernière.

Modalités de la convention :

La convention de management services a pour objet la réalisation par EB Development, en tant que société holding, de certaines prestations d'assistance administrative à la Société.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été versé à la société EB Development SAS dans le cadre de la convention de management services la somme de 1.686.453 euros hors taxes.

Convention de management services avec la société EB Development Holding

Personnes concernées :

- Catherine Courboillet, administratrice
- Denis Fortier, président directeur général
- Jean-Michel Carle-Granmougin, directeur général délégué
- Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur
- EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes, administrateur

Objet de la convention et procédure :

Convention d'assistance administrative avec la société EB Development Holding, détenant 100% du capital et des droits de vote de la société EB Development, conclue et approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 novembre 2024. Son approbation a été rejetée par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 21 novembre 2024, le conseil d'administration à l'unanimité de ses membres, Madame Catherine Courboillet, Messieurs Denis Fortier, Jean-Michel Carle Granmougin, Hervé Duchesne de Lamotte et EurobioNext, représentée par Grégoire Sentilhes ne participant pas au vote, a approuvé la conclusion d'une convention de management services avec la société EB Development Holding au motif qu'elle est conforme à l'intérêt de la Société, eu égard notamment à ses conditions financières et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la poursuite des relations entre la Société et EB Development à compter du succès de l'offre publique d'acquisition initiée par cette dernière.

Modalités de la convention :

La convention de management services a pour objet la fourniture de services de conseils stratégiques et la mise à disposition de personnes dirigeantes, notamment Monsieur Denis Fortier, par EB Development Holding à la Société et prévoit la rémunération d'EB Development Holding en contrepartie de ces services.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été versé à la société EB Development Holding dans le cadre de la convention de management services la somme de 1.870.570 euros hors taxes.

Contrat de travail de Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin

Personne concernée :

- Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué

Objet de la convention et procédure :

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin a conclu un contrat de travail, en date du 1^{er} mai 2024, relatif aux fonctions de *Directeur Commercial Groupe en charge du business development* (le « **Contrat de Travail** »). Le Contrat de Travail a été autorisé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 mars 2025. Son approbation a été rejetée par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2025.

Motivation du conseil de surveillance :

Lors de sa réunion du 26 mars 2025, le conseil d'administration a autorisé la conclusion du Contrat de Travail aux motifs suivants :

- ce contrat permet d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;

- le Contrat de Travail est conforme à l'intérêt social, ses modalités et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :

Aux termes du Contrats de travail, il est notamment prévu que Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin participera à la recherche de nouveaux produits à vendre en distribution, à la création des liens avec des grands partenaires du diagnostic et à la veille stratégique sur le secteur.

Convention d'assistance avec la société Cirrus Finance Management SAS

Personne concernée :

Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur

Objet de la convention et procédure :

Convention d'assistance avec la société Cirrus Finance Management SAS la fourniture de services de conseil liés aux fonctions stratégiques, financières, juridiques et administratives de la Société conclue le 1^{er} juillet 2023. Elle a été approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 juin 2023.

Motivation du conseil d'administration :

Lors de sa réunion du 22 juin 2023, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte ne participant pas aux votes, a ratifié la conclusion d'une convention d'assistance avec la société Cirrus Finance Management SAS aux motifs suivants :

- la société Cirrus Finance Management SAS bénéficie d'une très bonne connaissance de la Société, de son activité, de sa situation comptable et financière ;
- la société Cirrus Finance Management SAS dispose d'une expertise particulière en matière financière et comptables ;
- les honoraires de la société Cirrus Finance Management SAS sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :

Les services rendus par Cirrus Finance Management SAS au titre de cette convention portent notamment, sans que celle liste soit exhaustive, sur l'assistance aux opérations comptables, financières et fiscales, ainsi que sur l'accompagnement des opérations d'acquisition. Aux termes de la convention, ces missions seront réalisées à raison de 40 jours de travail annuels. Au titre de cette mission, la société Cirrus Finance Management SAS percevra une rémunération forfaitaire de 1.000 euros hors taxes par jour de travail, soit 40.000 euros hors taxes par an. En cas de besoin et à la demande expresse d'Eurobio Scientific, ce nombre de jours pourra être augmenté de façon temporaire. La convention est exécutée à partir du 1^{er} juillet 2023 pour une durée d'un an et serait renouvelée par tacite reconduction sauf notification préalable des parties dans les conditions et délais prévus par la convention.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il a été versé à la société Cirrus Finance Management SAS dans le cadre de la convention d'assistance la somme de 36.000 euros TTC.

Contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier

Personnes concernées :

- Denis Fortier, président directeur général au 31 décembre 2025 (membre du directoire au jour de la conclusion du contrat de travail décrit ci-après)

- Jean-Michel Carle Grandmougin, administrateur et directeur général délégué au 31 décembre 2025 (membre du directoire au jour de la conclusion du contrat de travail décrit ci-après)

Objet des conventions et procédure :

Dans le prolongement de l'acquisition d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont conclu des contrats de travail (les « **Contrats de Travail** »). Les Contrats de Travail ont été préalablement autorisés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 4 janvier 2017 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2017, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Motivation du conseil de surveillance :

Lors de sa réunion du 4 janvier 2017, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion des Contrats de Travail aux motifs suivants :

- ces contrats permettent d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- les modalités de ces contrats de travail et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :

Aux termes des contrats de travail, il est notamment prévu que :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier exerceront leurs fonctions salariées décrites ci-dessus sous la direction hiérarchique du président du directoire ;
- ils percevront au titre de l'accomplissement de leurs fonctions une rémunération annuelle fixe brute de 234.000 euros payable sur 12 mois, soit 19.500 euros brut mensuel, portée par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 mars 2020, à 300.000 euros par an, soit 25.000 euros brut mensuel ;
- ils percevront également une rémunération brute variable composée :
 - o d'un bonus en numéraire dont le montant variera entre 0 et 40 % de leur rémunération fixe annuelle brute, ce montant sera déterminé chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs *corporate* du Groupe et de leurs objectifs personnels préalablement définis ;
 - o d'un bonus en titres dont la valorisation variera entre 0 et 40 % de leur rémunération annuelle ;
- à titre exceptionnel, un bonus de 25.000 euros sera versé en avril 2017 sur la base d'objectifs personnels liés à l'activité de la société Eurobio ;
- leurs fonctions salariées leur confèrent le statut de cadres dirigeants ;
- ils bénéficieront d'un véhicule de fonction, d'une carte essence et autoroute ;
- une indemnité de rupture, d'un montant total de deux années de rémunérations brutes, toutes sommes et causes confondues, sera due sauf départ à leurs initiatives (démission ou départ à la retraite) et sauf licenciement pour faute grave ou lourde, cette indemnité sera également due en cas de licenciement consécutive à un changement de contrôle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2021, a approuvé le versement d'une prime 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2020 et une prime exceptionnelle de 380 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2020 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

En outre, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une prime 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2021 et une prime exceptionnelle de 380 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2021 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 avril 2023, a approuvé le versement d'une prime de 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2022 et une prime exceptionnelle de 80 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2022 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 avril 2024, a approuvé le versement d'une prime de 200 000 euros pour Messieurs Denis Fortier et 120 000 euros pour Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin au titre de l'année 2023 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

Le Contrat de Travail conclu avec Jean-Michel Carle Grandmougin a pris fin le 31 octobre 2023 lors de son départ à la retraite. Un nouveau contrat de travail a été conclu depuis mai 2024.

12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élève à 199 milliers d'euros, et l'impôt sur les sociétés théorique correspondant à 50 milliers d'euros.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 9 avril 2026

Le conseil d'administration.